

MINISTERE DE L'EAU, DES
AMENAGEMENTS
HYDRAULIQUES ET DE
L'ASSAINISSEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DGRE

Tél. : (226) 50 37 48 76 à 78

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

Mise à jour de l'Inventaire national des ouvrages d'approvisionnement en eau potable

Guide de remplissage des fiches additives d'inventaires de l'AEP

Novembre 2013

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| INTRODUCTION | 3 |
| I. PRESENTATION DES FICHES DE COLLECTES | 3 |
| II. DEFINITION DES CONCEPTS..... | 4 |
| III. REMPLISSAGE DE LA FICHE ADDITIVE D'INVENTAIRE DE POINTS D'EAU MODERNES | 6 |
| 3.1- Entête | 6 |
| 3.2- Données d'inventaires | 6 |
| 3.3- Forage | 7 |
| 3.4- Puits moderne..... | 7 |
| 3.5- Qualité de l'eau | 7 |
| 3.6- Aménagement | 7 |
| 3.7- Usage | 8 |
| 3.8- Observations..... | 8 |
| 3.7- Bas de page..... | 8 |
| 3.8- Observations générales..... | 8 |
| IV. REMPLISSAGE DE LA FICHE ADDITIVE D'INVENTAIRE DE SYSTEMES DE DISTRIBUTION | 9 |
| 4.1-Section A..... | 9 |
| 4.2- Section B..... | 10 |
| 4.3- Section C..... | 10 |
| 4.5- Section D..... | 10 |

Introduction

Dans le cadre du PN-AEPA, le ministère en charge de l'eau et de l'assainissement à travers ses directions centrales et déconcentrés procède chaque année à des collectes de données sur les ouvrages d'AEP afin suivre l'évolution des indicateurs au niveau sectoriel et aussi de capitaliser toutes les informations en matière d'eau.

La collecte se déroule en milieu rural c'est-à-dire dans toutes les localités en dehors des zones d'intervention de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA).

L'objectif général du présent guide est d'apporter toutes les informations nécessaires au bon remplissage des fiches de collecte de données sur les ouvrages d'AEP. Sa maîtrise est indispensable pour la réussite de l'opération et plus globalement pour l'atteinte des objectifs en matière de suivi-évaluation du PN-AEPA.

I. Présentation des fiches de collectes

La mise à jour annuelle de l'inventaire national des ouvrages d'approvisionnement en eau potable en milieu rural est réalisée à l'aide des fiches suivantes :

- fiche village ;
- fiche additive d'inventaire des points d'eau moderne ;
- fiche additive d'inventaire des systèmes de distribution ;
- fiche de synthèse des données PEM et AEPS de la commune ;
- fiche de synthèse des nouvelles réalisations d'ouvrages AEP de la commune ;
- fiche de synthèse des nouvelles réalisations d'ouvrages AEP de la région.

La fiche village comporte les informations sur les ouvrages d'approvisionnement en eau potable de chaque village des années précédentes. Elles permettent de mettre à jour ces informations.

La fiche additive d'inventaire de points d'eau moderne est utilisée pour collecter les informations concernant les nouveaux forages et puits modernes réalisés au cours de l'année. Sont exclus de la collecte les puits maraîchers.

La fiche additive d'inventaire des systèmes de distribution permet de collecter les informations relatives aux nouveaux systèmes de distribution d'eau potable (AEPS ; PEA) ainsi que les extensions. Sont pris en compte les systèmes de distribution à usage public ; c'est-à-dire ceux dont au moins une borne fontaine est destinée à la population.

La fiche de synthèse des données PEM et AEPS de la commune permet de faire la synthèse des informations relatives à tous les ouvrages d'AEP de chaque commune.

La fiche de synthèse des nouvelles réalisations d'ouvrages d'AEP de la commune permet de faire la synthèse des informations relatives aux ouvrages d'AEP dont les travaux se sont achevés dans l'année en cours.

La fiche de synthèse des nouvelles réalisations d'ouvrages d'AEP de la région permet de faire la synthèse des informations relatives aux ouvrages d'AEP dont les travaux se sont achevés dans l'année en cours.

Le présent guide comporte deux volets :

- ✓ le premier porte sur le remplissage de la fiche additive d'inventaire de points d'eau moderne ;
- ✓ le deuxième porte sur le remplissage de la fiche additive d'inventaire des systèmes de distribution.

II. Définition des concepts

Les concepts sont définis par ordre alphabétique.

Abreuvoir : c'est l'endroit aménagé au niveau de l'ouvrage pour l'abreuvement des animaux.

Adduction d'eau potable simplifiée (AEPS) : système d'approvisionnement en eau potable adapté aux petites agglomérations comprenant en général, une source de production d'eau dont le débit est supérieur ou égal à 5 m³/h, un système d'exhaure, une source d'énergie, un château d'eau, un réseau de canalisations d'adduction et de distribution d'eau et des points de desserte (bornes fontaines, points de distribution collectif et branchements particuliers).

Aménagement : ce sont les constructions faites en surface autour du puits ou du forage.

Château d'eau : c'est un réservoir porté en hauteur qui permet de stocker l'eau potable destinée à la distribution. Il peut être métallique, en béton, en polytank...

Compteur : C'est un appareil gradué placé au niveau de la tête du forage ou au pied du château et qui permet de mesurer les volumes d'eau prélevés ou distribués.

Durée eau : c'est le nombre de mois au cours duquel l'eau est disponible dans le puits dans l'année.

Durée panne : c'est la durée de la panne en nombre de mois.

Extension d'AEPS : elle porte sur les canalisations, l'ajout de nouvelles bornes fontaines, l'ajout de forage ou l'augmentation de la capacité de stockage (châteaux d'eau).

Forage : ouvrage de petit diamètre (supérieur ou égal à 4 pouces) destiné à capter des aquifères profonds. Il est équipé d'un tubage et d'une superstructure, et est prévu pour recevoir un dispositif de pompage (le forage est alors "équipé").

Inventaire : c'est le recensement détaillé des ouvrages d'AEP

Latitude : c'est la position de l'ouvrage par rapport à l'équateur pris par le GPS.

Localisation : c'est l'endroit où se trouve l'ouvrage.

Longitude : c'est la position de l'ouvrage par rapport au méridien de Greenwich pris par le GPS.

Marque pompe : c'est le nom de la pompe installée sur l'ouvrage.

Muret : c'est un petit mur de faible hauteur construit autour du forage ou du puits.

Nombre (nbre) de panne : c'est le nombre de fois que l'ouvrage est tombé en panne dans l'année.

Poste d'eau autonome (PEA) : système compact d'équipements hydrauliques ne comprenant pas de réseau de distribution et constitué d'un forage avec un débit minimal supérieur ou égal à 5m³/h, d'une pompe électromécanique, d'un réservoir de stockage et d'au moins trois robinets de service au pied du réservoir.

Projet : c'est toute action d'intervention publique ou de coopération technique exécutée pendant une période déterminée dans le domaine de l'AEP. Exemple : le projet de la coopération japonaise (JICA).

Puits moderne : ouvrage de grand diamètre destiné à capter l'eau de la nappe phréatique. Il est qualifié de moderne car il comporte des buses en béton armé sur toute sa profondeur composées d'un cuvelage et d'un captage, d'une dalle de fond et d'une margelle en béton haut en moyenne de 0,80 mètres et ayant un diamètre intérieur de 1,80 m en général.

Puits perdu : c'est une fosse de faible profondeur contenant généralement des cailloux et qui reçoit les eaux perdues.

Qualité gustative : c'est le goût de l'eau selon les bénéficiaires.

Réhabilitation d'un forage : elle porte sur les travaux de soufflage, les essais de pompage, le renouvellement du système d'exhaure (pompe et tuyaux) et la réfection de la superstructure. Elle est différente de la réparation qui ne porte que sur des petites pannes.

Réhabilitation d'une AEPS : elle porte sur tout ou partie des organes de l'ouvrage (forage, source d'énergie, château d'eau et canalisations).

Source d'eau : On attend ici par source d'eau, un ouvrage naturel ou artificiel permettant de capter l'eau pour alimenter le château d'eau à l'aide d'une pompe électrique. Il peut être un forage, un puits, un barrage, un lac...

Source d'énergie : désigne la provenance de l'énergie utilisée pour le fonctionnement du système de distribution d'eau. Elle peut être solaire (plaque solaire), thermique (groupe électrogène), éolienne (vent) ou raccordée au réseau électrique (SONABEL, Coopérative d'électricité).

Tête de forage : C'est un ensemble d'équipements hydrauliques (compteur, vanne, manomètre...) placé juste au dessus du forage. **La protection de la tête de forage** consiste à construire un abri pour protéger ces équipements.

Usage : c'est ce à quoi l'eau de l'ouvrage est destinée.

III. Remplissage de la fiche additive d'inventaire de points d'eau modernes

La fiche additive d'inventaire de points d'eau modernes est une fiche utilisée pour recenser les nouveaux forages et puits modernes réalisés au cours de l'année. Une fiche permet de renseigner les informations sur quatre (4) nouveaux ouvrages d'un même village.

Elle comprend :

- une entête qui donne les renseignements sur le village ;
- une partie consacrée au renseignement du numéro de l'ouvrage, du projet ayant réalisé l'ouvrage, du statut de l'ouvrage, du type d'ouvrage (forage ou puits), de son l'année de réalisation, du propriétaire, de la localisation, de la marque et de la fonctionnalité de la pompe installée, de la qualité et de l'usage de l'eau et des aménagements mis en place ;
- un bas de page qui renseigne le nom du point focal et les observations utiles qui permettront de comprendre les informations renseignées.

3.1- Entête

Village : il s'agit d'inscrire le nom administratif du village.

Code adm : il s'agit de recopier le code administratif du village. Ce code existe sur les fiches villages remis au point focal avant la collecte des données sur le terrain.

Fiche N° ___ sur ___ : il s'agit d'inscrire le numéro d'ordre de remplissage de la fiche sur le total des fiches remplies à la fin de la collecte dans un village.

3.2- Données d'inventaires

N° d'inventaire : Les points d'eau modernes sont numérotés de façon séquentielle (continue) dans un même village. En cas de nouvelle réalisation, inscrire ici le numéro consécutif au dernier numéro enregistré sur la « fiche village ». Le tout premier PEM du village prend le numéro 1.

Projet : Inscrire le nom de la structure ou du partenaire qui a permis la réalisation du système.

Statut: il s'agit de cocher la modalité correspondante. Cocher « abandonné » si l'ouvrage (forage ou puits) est abandonné, « équipé de pompe » s'il est installé une pompe à motricité humaine sur l'ouvrage, « récent non équipé » s'il n'y a pas de pompe installée, « temporaire » si l'eau dans le puits n'atteint pas 12 mois et « permanent » si l'eau du puits est pérenne.

Année: il s'agit d'inscrire l'année de réalisation de l'ouvrage.

Propriétaire: il s'agit de cocher la modalité correspondante. Cocher « communautaire » si l'ouvrage est destiné à la communauté ; « école » si l'ouvrage appartient à une école, « santé » si l'ouvrage appartient à un centre de santé et « privé » si l'ouvrage appartient à une personne ou une structure privée.

Latitude: il s'agit d'inscrire à partir du GPS les coordonnées (latitude) de l'ouvrage exprimées en degré (°), minute (') et seconde ("). Le Burkina est dans l'hémisphère Nord.

Longitude: il s'agit d'inscrire à partir du GPS les coordonnées (longitude) de l'ouvrage exprimées en degré (°), minute (') et seconde ("). Barrer « W » si la longitude est « Est » et barrer « E » si la longitude est « Ouest ».

Localisation: il s'agit d'inscrire le lieu où est situé l'ouvrage. Si l'ouvrage est communautaire ou privé, écrire le nom du quartier ; s'il appartient à une école ou à un centre de santé, écrire le nom de l'école ou du centre de santé ...

NB : se référer à la fiche village pour les noms des quartiers. Au cas où c'est un nouveau quartier, il faut prendre les coordonnées géographiques et le nom du quartier et porter ces informations en observations. Indiquer les anciens ouvrages appartenant au nouveau quartier.

3.3- Forage

Marque pompe : il s'agit d'inscrire le nom de la pompe installée sur le forage ou le puits. Exemple : Diafa, vergnet, India mark II, Abi, volanta...

Fonction : il s'agit de cocher « fonctionnel » si le forage est en service et « panne » si le forage n'est pas en service. Au cas où l'ouvrage n'est pas en service pour des problèmes autre que la panne, porter ces informations en observation.

Durée panne (mois) : il s'agit d'inscrire la durée de la panne en nombre de mois.

Nombre (nbre) panne/an : il s'agit d'inscrire le nombre de fois que l'ouvrage est tombé en panne dans l'année.

3.4- Puits moderne

Fonction : il s'agit de cocher « fonctionnel » si la pompe installée fonctionne et « panne » si la pompe installée ne fonctionne pas.

Durée eau (mois) : il s'agit d'inscrire le nombre de mois au cours duquel l'eau est disponible dans le puits dans l'année.

Etat puits : l'état porte sur les composantes du puits (margelle ; buse ; aménagement autour). Cocher « bon » si les composantes sont en bon état, « moyenne » si certaines composantes sont dégradées, « mauvais » si toutes les composantes sont en mauvais état.

3.5- Qualité de l'eau

Conductivité : il s'agit d'inscrire la conductivité de l'eau mesurée sur le terrain à partir du conductimètre.

Nitrate : il s'agit d'inscrire la teneur en nitrate de l'eau à partir de la boîte à nitrate.

Qualité gustative : il s'agit d'inscrire l'appréciation du goût de l'eau par les bénéficiaires. Cocher « bon » s'ils jugent que l'eau a un bon goût, « moyenne » s'il juge que l'eau a un goût moyen, « mauvaise » s'il juge que l'eau a un mauvais goût.

3.6- Aménagement

Aménagement : il s'agit de cocher la modalité correspondante. Cocher « abreuvoir » s'il ya un abreuvoir pour l'abreuvement des animaux, « muret » s'il ya un petit mur autour du forage, « puits perdu » s'il ya une fosse qui reçoit les eaux perdues et « aucun » s'il n'y a pas d'aménagement autour du forage.

3.7- Usage

Usage : il s'agit de cocher la modalité correspondante. Cocher « usage domestique » si l'eau de l'ouvrage est utilisée pour la consommation de la population, « abreuvement bétail » si l'eau est utilisée pour l'abreuvement des animaux et « agriculture » si l'eau est utilisée pour arroser les plantes.

3.8- Observations

Observations : inscrire les observations utiles qui permettront de comprendre les informations renseignées. Exploiter la deuxième page de la feuille en cas de besoin.

3.7- Bas de page

Point focal : il s'agit d'inscrire le nom et le prénom du point focal.

3.8- Observations générales

Observations générales : il s'agit de donner une appréciation générale de la collecte dans le village. Exploiter la deuxième page de la feuille en cas de besoin.

IV. Remplissage de la fiche additive d'inventaire de systèmes de distribution

Il est demandé au point focal de remplir la fiche qui est structurée en 04 sections (A, B, C, D).

La section A traite des informations générales sur le système de distribution. La section B est relative aux informations sur la source d'eau. La section C concerne les informations sur le château d'eau et la section D traite des informations sur les bornes fontaines.

4.1-Section A

Village: Ecrire le nom administratif du village bénéficiaire du système de distribution. Au cas où le système appartient à plusieurs villages, mentionner cette information en observations.

Code adm : il s'agit de recopier le code administratif du village. Ce code existe sur les fiches villages remis au point focal avant la collecte des données sur le terrain.

N° système: Les systèmes de distribution sont numérotés de façon séquentielle (continue) dans un même village. En cas de nouvelle réalisation, inscrire le numéro consécutif au dernier numéro enregistré sur la « fiche village ». Le tout premier système de distribution du village prend le numéro 1.

En cas d'extension d'un système de distribution, inscrire l'ancien numéro du système concerné et renseigner les informations relatives à l'extension.

Type de système : Cocher le type de système de distribution correspondant. Il peut être un « PEA », « Une AEPS comportant entre 1 et 04 bornes fontaines » ou « Une AEPS comportant au moins 05 bornes fontaines ».

Source d'énergie : Cocher la ou les sources d'énergie utilisées. Par exemple si un système de distribution est connecté au réseau SONABEL et dispose d'un groupe électrogène en cas de délestage, il faut cocher « thermique (groupe) » et « Réseau électrique ».

Année de réalisation : Inscrire l'année où les travaux de réalisation du système de distribution se sont achevés.

Etat de fonctionnalité : Cocher l'état de fonctionnalité dans lequel se trouve le système.

Le système est « totalement fonctionnel » quand toutes les composantes (forage équipé de pompe électrique, château d'eau, bornes fontaines) du système fonctionnent.

Le système est « partiellement fonctionnel » quand certaines bornes fontaines ne fonctionnent pas.

Le système est en « panne » quand aucune de ses bornes fontaines ne fonctionne.

Le système est « abandonné » quand, pour des raisons diverses, le système n'est plus utilisé.

Si aucune des modalités ci-dessus citées ne coïncide pas avec l'état actuel du système, cocher « autre » et préciser l'état.

Propriétaire : Cocher la modalité correspondant à l'appartenance du système.

Le système est «privé» quand il appartient à un particulier ou une structure (église catholique, centre de santé...).

Le système est «communautaire» quand il est destiné au grand public.

Projet : Inscrire le nom de la structure ou du partenaire qui a permis la réalisation du système.

4.2- Section B

Source d'eau : Cocher la ou les sources d'eau utilisée. Elle peut être un « forage », un « puits », un « barrage/lac ». Au cas où la source ne correspond pas aux modalités mentionnées, cocher « autre » et préciser la source utilisée.

Coordonnées de la source : Il s'agit de renseigner le numéro de la source dans la partie « N°__ », sa latitude et sa longitude en degré (°), minute ('), seconde ("). Pour la longitude préciser l'orientation Est (E) ou Ouest (W) en barrant l'élément non correspondant. Les coordonnées s'obtiennent en utilisant le GPS.

Au cas où le système comporte plusieurs types de sources d'eau, indiquer le type à coté et renseigner ses coordonnées.

Système de protection : Cocher le type de protection correspondant. Il peut être un « mur », un « grillage »... Si le type de protection ne correspond pas à aucune des modalités mentionnées, cocher « autre » et préciser le type existant.

Protection de tête de forage : Il s'agit ici d'indiquer si la tête de forage est protégé ou pas. Cocher « oui » si la protection existe et « non » dans le cas contraire.

Existence compteur forage : Cocher « oui » s'il existe un compteur et « non » s'il n'en existe pas. Si la réponse est « oui », relever l'index (numéro qui s'affiche sur le cadran du compteur). Lire seulement les chiffres et ne pas tenir compte de la position de l'aiguille sur le cadran.

4.3- Section C

Il s'agit de renseigner la latitude et la longitude en degré (°), minute ('), seconde (") des châteaux d'eau. Pour la longitude préciser l'orientation Est (E) ou Ouest (W) en barrant l'élément non correspondant. Les coordonnées s'obtiennent en utilisant le GPS.

Matériau Château : Cocher la modalité correspondante. Il peut être « métallique », « béton », « polytank »... Au cas où le matériau ne correspond pas aux modalités citées, cocher « autres » et préciser de quoi il s'agit.

Compteur château : Cocher « oui » s'il existe un compteur et « non » s'il n'en existe pas. Si la réponse est « oui », relever l'index (numéro qui s'affiche sur le cadran du compteur). Lire seulement les chiffres et ne pas tenir compte de la position de l'aiguille sur le cadran.

Si le système de distribution comporte plusieurs châteaux d'eau, faire la même chose pour chacun.

4.5- Section D

Nombre : Inscrire le nombre de bornes fontaines du système de distribution. Pour les PEA écrire « 1 ».

Fonctionnelles : Inscrire le nombre de bornes fontaines qui sont en service.

Non fonctionnelles : Inscrire le nombre de bornes fontaines sont en panne ou ne sont pas en service.

Pour chacune des bornes fontaines, inscrire le numéro (N°), indiquer le quartier de localisation, la latitude et la longitude en degré (°), minute ('), seconde ("). Pour la longitude préciser l'orientation Est (E) ou Ouest (W) dans la colonne correspondante. Les coordonnées s'obtiennent en utilisant le GPS.

Renseigner les informations suivantes pour chaque borne fontaine :

Fonctionnel : Cocher dans la colonne « oui » si la borne fontaine fonctionne et dans la colonne « non » si elle ne fonctionne pas.

Si panne durée panne (mois) : indiquer dans cette colonne la durée de la panne de la borne fontaine en nombre de mois.

Nbre robinet : Renseigner le nombre de robinets de la borne fontaine.

Heure ouverture : Indiquer les heures d'ouverture et de fermeture de la borne fontaine. Exemple : de 8 à 20 pour une borne fontaine qui s'ouvre à 8 h et se ferme à 20 h.

Etat : L'état porte sur les robinets de la borne fontaine et l'aménagement.

Cocher dans la colonne de la modalité correspondante. Cocher dans la colonne « 1 » si la borne fontaine est en bon état, dans la colonne « 2 » si l'état est moyen et dans la colonne « 3 » si la borne fontaine est en mauvais état.

Propreté : La propreté porte sur l'hygiène autour de la borne fontaine.

Cocher dans la colonne de la modalité correspondante. Cocher dans la colonne « 1 » si la borne fontaine est propre, dans la colonne « 2 » si la propreté est moyenne et dans la colonne « 3 » si la borne fontaine est sale.

Prix du bidon de 20 l : Renseigner le prix du bidon de 20 litre d'eau à la borne fontaine.